

Au conseil municipal

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande. Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

RÉUNION DU 08 JANVIER 2011

● Diagnostic concernant le réseau d'eau

- Le maire rappelle au Conseil municipal les différentes réparations intervenues sur le réseau d'eau de la commune depuis deux ans.
- Aussi, des travaux de sécurisation et d'optimisation du réseau de transport d'eau potable sont nécessaires et, au préalable, la réalisation d'une étude diagnostic.
- Vu l'état des plans obsolètes, le Conseil décide de faire procéder à un relevé du réseau d'eau par un géomètre pour un montant de 4 500 € H.T et sollicite une subvention de l'Agence Rhin-Meuse.

● Subvention à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.)

Après délibération, avec 8 voix pour, 2 contre et une abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer à la Société Protectrice des Animaux de Sarrebourg, une subvention de 100 € au titre de l'année 2011.

● Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention faite par l'association pour la recherche et les études dans les maladies infantiles graves (AREMIG).

RÉUNION DU 17 MARS 2011

● Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestions

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestions de l'année 2010.

● Location du Club-house

Le C. M. décide que le Club-house pourra être loué, essentiellement aux habitants de la commune, **à titre exceptionnel et à condition que la salle polyvalente ne soit pas disponible à la location.**

Il est à noter que :

- Le Club-house sera loué en l'état, sans ajout de la part de la commune : de vaisselles, de mobiliers ou autres ;
- La location servira essentiellement pour des repas de famille (baptême, communion,...). Le Club-house ne sera pas loué pour l'organisation de fête entre jeunes.
- Le prix pour une journée sera de 100 € (45 € pour la location + un forfait charges de 55 €).
- La journée supplémentaire de location sera facturée 50% du prix de la première journée. Les charges seront facturées au nombre de journées.
- Concernant les ordures ménagères : en cas de non respect des consignes de tri, le C. M. décide de facturer un supplément de 20 €.
- Si la remise en état de la salle nécessite l'intervention de l'employé(e) communal(e), chaque heure sera facturée à raison de 30 €.
- Le montant de la location et le montant du forfait charges seront demandés à la signature du contrat, ainsi qu'une caution de 200 €.

RÉUNION DU 15 AVRIL 2011

● Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Le C. M. décide de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 13,33 %**, compte tenu du transfert de la part départementale vers les communes, la charge finale incombant au contribuable reste inchangée hors augmentation de la base ;
- **Taxe foncière bâti : 8,24 % ;**
- **Taxe foncière non bâti : 42,63 % ;**
- **Compensation foncière des entreprises : 18,34 %** (ex taxe professionnelle).

● Subvention à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.)

Après délibération, avec 8 voix pour, 2 contre et une abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer à la Société Protectrice des Animaux de Sarrebourg, une subvention de 100 € au titre de l'année 2011.

● Budgets primitifs 2011

Le C. M. approuve :

- le budget primitif, présenté par le Maire, qui s'équilibre à : 351.000 € en fonctionnement, et à 402.525 € en investissement ;
- le budget primitif du service eau, qui s'équilibre en fonctionnement à 88.838 €, et qui se décompose en investissement à 96.800 € en dépenses et à 144.805 € en recettes.

● Réaménagement des rues du centre historique

• Le Maire présente au C. M. le rapport technique, faisant suite aux réunions de la Commission Communale d'Appel d'Offres des 25/03/2011 et 06/04/2011, concernant l'ouverture des plis pour le réaménagement des rues du centre historique (Rues de la Paix, des Jardins et du Centre).

• Au regard de l'analyse des plis, le marché a été attribué à la société STRUBEL. Le montant HT de son offre est de 165.022 €.

● Aménagement de la voirie de la Rue des Prés et de la Rue des Chenevières

• Le Maire présente au C. M. le rapport technique, faisant suite aux réunions de la Commission Communale d'Appel d'Offres des 25/03/2011 et 06/04/2011, concernant l'ouverture des plis pour l'aménagement de la voirie de la Rue des Prés et de la Rue des Chenevières.

• Au regard de l'analyse des plis, le marché a été attribué à la société STRUBEL. Le montant HT de son offre est de 69.348 €.

• Concernant la Rue des Prés, le Maire précise au C. M. que le GAEC de l'Hermitage à Hesse a réalisé des travaux pour la Commune à hauteur de 116.709,73 € TTC.

● Sécurisation de l'abri bus Rue des Vosges

Afin de sécuriser les usagers, il est nécessaire de mettre en place un éclairage public à l'abri bus de la Rue des Vosges. Le C. M. opte pour ces travaux d'équipement pour un montant de 1.905 € HT, et autorise le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général de la Moselle au titre des « Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière ».

● Prix de l'eau

• Le Maire informe le C. M. que le prix du mètre cube d'eau vendu par la ville de Sarrebourg à notre commune est fixé à 1,10 € (0,99 € + redevance de prélèvement de 0,05 € + TVA au taux de 5,5%).

• Le C. M. décide de maintenir le prix de l'eau à 2,60 € TTC le mètre cube.

• Il se décompose ainsi : 2,248 € le m³ d'eau, à quoi s'ajoute 0,352 € pour la taxe antipollution.

• La taxe semestrielle pour le compteur est fixée à 10 €.

Pour information, évolution des prix de 2009 à 2011

	2009 (en euros)	2010 (en euros)	2011 (en euros)
Redevance pollution Prix / m ³	0,345	0,352	0,352
Prix d'achat à la ville de Sarrebourg / m ³	0,89 + 0,05 + TVA 5,5 = 0,99	0,94 + 0,05 + TVA 5,5 = 1,04	0,94 + 0,05 + TVA 5,5 = 1,04
Prix du m ³ vendu aux abonnés	2,60	2,60	2,60
Abonnement compteur pour 6 mois	10	10	10

RÉUNION DU 15 AVRIL 2011 (SUITE)

● Etudes de schéma d'alimentation en eau potable permettant de définir la sécurisation de l'alimentation en eau de Hesse – Demandes de subvention

• Afin d'optimiser la gestion durable de nos ressources en eau potable et d'améliorer la connaissance du patrimoine AEP de la commune, il est nécessaire de procéder à une étude du réseau actuel.

Le C. M. opte :

- pour une étude de l'état du réseau actuel pour un montant de 11.000 € HT ;
- pour des travaux de remplacement de vannes sur le réseau d'eau pour un montant de 13.169,65 € HT.
- A cela, il faut également ajouter, l'élaboration, par un géomètre, d'un relevé du réseau pour un montant de 4.500 € HT (travaux décidé par le C. M. lors de la séance du 08/01/2011).
- Pour l'ensemble de ces travaux d'un montant total de 28.669,65 € HT, le C. M. autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

● Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rue Haute

Dans le cadre de travaux sur le réseau d'eau potable, et notamment le renouvellement des conduites de la rue Haute, le C. M. décide de retenir l'offre de l'entreprise REICHART, pour un montant de 38.169,60 € HT.

● Mise en place d'un accueil périscolaire

Après délibération, par neuf voix pour, une voix contre, deux abstentions, le C. M. :

- autorise la mise en place d'un accueil périscolaire. Celui-ci sera géré sous forme communale ;
- autorise le Maire à signer un contrat « Enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ;
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents financiers et administratifs en lien avec la mise en place du service périscolaire.

● Décision du maire : acquisition d'un ordinateur portable pour l'école primaire

Le Maire expose au C. M. qu'il a fait suite à la demande de la directrice de l'école primaire, et qu'il a décidé l'acquisition d'un ordinateur portable pour un montant HT de 418,06 €.

RÉUNION DU 12 MAI 2011

● Avis sur le projet de carte communale

Vu le dossier du projet de carte communale, et après avoir entendu en séance le rapport du maire, le C.M., arrête le projet de carte communale de HESSE tel qu'il a été présenté et charge le maire de poursuivre la procédure légale ayant pour but l'approbation de la carte communale.

● Réalisation d'emprunts pour assurer le financement des travaux de voiries

Le Maire est autorisé à réaliser auprès :

- de Dexia un emprunt d'un montant de 29.295 €, au taux réel d'intérêt : 2,79 % fixe sur 15 ans ;
- du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 30.000 €, au taux réel d'intérêt : 4,35 % fixe sur 15 ans.

● Demande de subvention de l'association « Les mousquetaires volants »

Le Maire expose au C.M. la demande faite par l'association « Les Mousquetaires volants » concernant leur participation au rallye « 4L-Trophy – Edition 2012 » avec l'acheminement de fournitures scolaires mises à la Ligue Marocaine de la Protection de l'Enfance. Afin de soutenir l'association dans leur action humanitaire, le Conseil décide de lui accorder une subvention de 130 €.

● Théâtre itinérant à bord d'une péniche

Le Maire expose au C.M. la demande de participation faite par la compagnie « Notre Cairn » concernant un spectacle de théâtre itinérant qui sera joué à bord d'une péniche durant le mois d'août 2011, sur le canal de la Marne au Rhin, entre Nancy et Mulhouse. La compagnie propose de s'arrêter à Hesse aux alentours du 16 août pour donner une ou deux représentations. Afin de participer à ce projet, le C.M. décide de prendre en charge les repas (midi et soir) pour une journée pour l'ensemble de l'équipe (12 personnes).

(Ce spectacle de théâtre a été annulé par la compagnie qui le proposait.)